



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snafo.com>

Mérignac, le 05 septembre.2006

Monsieur le Directeur Général  
de l'Aviation Civile

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez décidé, le 28 août 2006 de classer l'aéroport d'Orly dans le groupe A et confirmé votre volonté de prendre en compte la spécificité de Roissy dans le futur protocole DGAC.

Ce classement d'Orly correspond aux attentes exprimées localement tant par les personnels que par les sections des organisations syndicales.

Dans le cadre de la future réorganisation de la région parisienne et du projet OPERA, le SNNA-FO, signataire du relevé de conclusions lié à la licence de contrôle, approuve votre décision. Il est important que les organismes concernés par cette réorganisation soient dans le même groupe.

Le SNNA-FO souhaite attirer votre attention sur deux points :

- La création de deux groupes pour les organismes contrôle d'aérodrome (ex listes 5/6).  
Lors des échanges dans le cadre du relevé de conclusions licence, une seule organisation syndicale sur les trois signataires et présentes a proposé deux groupes. Les deux principales organisations syndicales représentatives des TSEEAC (SNNA-FO et SATAC-UNSA, 66% des suffrages aux dernières élections) n'étaient pas favorables.

Le concept de parité ICNA / TSEEAC a été de nombreuses fois évoqué lors de l'accord licence. Le SNNA-FO a engagé sa signature, principalement, afin que la licence de contrôle soit mise en place sur le plan technique.

Votre décision du classement d'Orly dans le groupe A implique une modification des groupes d'organismes. Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir regrouper les organismes G et H en un seul groupe et un seul régime indemnitaire.

Nous vous demandons de bien vouloir réunir au plus tôt le groupe de suivi de l'accord licence.

- La prise en compte de la spécificité de Roissy.

Le SNNA-FO s'est déjà positionné pour une juste reconnaissance des efforts des agents de la DGAC en fonction sur cet aéroport et attend des mesures concrètes dans le cadre du futur protocole en cours de préparation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre MEYBON  
Secrétaire Général